

Projet éducatif



École Horizon-Soleil

2019-2022

Version finale
adoptée le 17 juin 2019
par le conseil d'établissement
Résolution no CE 18-19/043



Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif	3
Section 2 – Encadrements légaux	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	4
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	5
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement	5
Section 6 - Mission, vision, valeurs	10
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	13
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement	14
Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement	15



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);
 - Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

La révision du projet éducatif a impliqué des acteurs de divers paliers :

- le Conseil d'établissement
- les enseignants
- les membres du personnel de soutien
- les parents
- les enfants

Nous avons amorcé la démarche de révision de notre projet éducatif en janvier 2019. Afin de bien cerner les besoins de la clientèle que nous desservons, un sondage a été envoyé aux parents de l'école ainsi qu'au personnel. Le conseil d'établissement a été mis à contribution par un état de situation à chacune des rencontres au sujet de l'évolution de ce dossier. Un comité a été mis sur pieds, formé de 5 enseignantes, 3 employés de soutien et deux membres de la direction.



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Les consultations auprès des parents et du personnel ont été menées grâce à un sondage diffusé par courriel, alors que des allers-retours réguliers ont été effectués entre le comité, le conseil d'établissement et le personnel afin de s'assurer de faire une lecture adéquate des besoins.

Les rencontres se sont échelonnées sur plusieurs semaines, aux dates suivantes :

- Comité du projet éducatif : 29-01-19, 12-03-19, 26-03-19
- Conseil d'établissement : 22-01-19, 3-04-19, 29-05-19
- Tous les employés intéressés : 4-04-19
- Rencontres mensuelles des enseignants : à l'ordre du jour de chacune des rencontres

Toutes ces rencontres ont créé des moments d'échange essentiels à l'analyse des résultats aux sondages, à la priorisation des enjeux et à la mise en marche de ce nouvel outil.

Le sondage électronique a été complété par :

Familles :

- 101 familles sur 369 ont répondu au sondage (soit 27%)
- 55% des répondants sont des parents d'enfants de la maternelle et du 1^{er} cycle
- 17% des répondants sont parents d'élèves de la 6^e année

Employés :

- 24 employés ont complété le sondage (près de 40% des employés)



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

L'école est située au cœur de la ville de Saint-Eustache, dans la MRC Deux-Montagnes. L'accès aux services est facilité par la proximité avec un hôpital, avec divers services municipaux tels que postes de police et pompier, bibliothèque, piscine, aréna et stade de soccer intérieur. L'école travaille en partenariat avec la ville, le CISSS et plusieurs organismes d'aide pour les citoyens.

L'école a ouvert ses portes en 1979. La clientèle de l'école a varié au fil des ans, entre autres avec la construction du quartier au nord de l'autoroute 640 dont les enfants ont été scolarisés à Horizon-Soleil jusqu'à ce qu'une nouvelle école ouvre ses portes en 2017. La clientèle a évolué comme suit au cours des 5 dernières années :

- 2018-2019 477 enfants incluant 3 classes régionales à effectifs réduits : 17 enfants
- 2017-2018 480 enfants incluant 2 classes régionales à effectifs réduits : 8 enfants
- 2016-2017 533 enfants
- 2015-2016 536 enfants
- 2014-2015 525 enfants

Selon les données disponibles dans le Cadre d'organisation scolaire de la CSSMI, il est prévu que la clientèle de l'école varie légèrement au fil des ans, ceci ayant un impact sur le nombre de groupes tel qu'indiqué dans le tableau ci-joint :

2019-2020	2020-2021	2021-2022
22 groupes prévus	21 groupes prévus	22 groupes prévus

Le contexte socio-économique a lui aussi évolué au fil du temps. Les données ministérielles de l'automne 2018 font état des éléments suivants :

- Indice du seuil de faible revenu (SFR) : 6
- Indice de milieu socio-économique (IMSE) : 5

Le français est la langue parlée à la maison majoritairement. Plusieurs autres langues sont parlées à la maison, dont l'anglais, l'arabe, le cambodgien, le chinois, le créole, le dari, l'espagnol, le khmer, le laotien et le portugais

Plus de 93% de nos élèves sont nés au Québec (446 enfants).

La majorité des parents de nos élèves sont nés au Canada. Certains sont issus de 28 autres pays (Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Guatemala, Haïti, Koweït, Laos, Liban, Maroc, Maurice, Mexique, Moldavie, Nigéria, Pérou, République du Congo, Salvador, Seychelles, Suisse, Thaïlande, Tunisie).

Cette variété de provenance des parents entraîne une richesse au niveau culturel dont nous avons avantage à tirer profit pour permettre à nos élèves de développer une ouverture sur le monde.

Environnement interne

L'école Horizon-Soleil accueillait la clientèle suivante en 2018-2019 :

- 24 groupes dont 4 préscolaire, 17 primaire et 3 langage
- Nombre total d'élèves 476
- Nombre d'élèves au préscolaire 73
- Nombre d'élèves en classe langage 17
- Nombre d'élèves qui ont un plan d'intervention 121
- Nombre d'élèves avec code de difficulté 38
- Nombre d'élèves ayant déjà doublé 4

Contexte familial

Près de 27% de nos élèves vivent dans un contexte de garde partagée et 2% de nos jeunes sont sous la garde d'un tuteur. À titre indicatif, plus de 89% de nos élèves inscrits au préscolaire pour 2019-2020 ont profité soit d'un service en CPE, en garderie familiale ou en milieu de garde privé.

Les services et programmes offerts à l'école

L'école Horizon-Soleil mise sur l'expertise de plus de 60 employés, soit des enseignants, du personnel de soutien, des professionnels et la direction. Nous mettons en place une multitude de services ayant pour objectif de faciliter les réussites aux élèves, tels que :

- Psychologie
- Orthophonie
- Orthopédagogie
- Équipe de techniciennes en éducation spécialisée
- Ergothérapie

Nous sommes de plus en lien étroit avec le CISSS afin d'arrimer nos façons d'aider les enfants et ainsi rendre le service le plus près possible des besoins.

La pertinence des devoirs et des leçons a fait l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe-école. Nous ajustons donc le tout en fonction de l'âge et des besoins de nos élèves.

Le cirque à l'école

L'enseignement des arts du cirque a débuté en 1985 et a évolué au fil des ans. Au départ, l'unicycle et la jonglerie étaient les deux disciplines enseignées. En 2019, la liste des disciplines enseignées s'est allongée : à la jonglerie et l'unicycle, se sont ajoutés entre autres le mât chinois, le cerceau aérien, le trampoline, le main à main, le rolla bolla. L'enseignement des arts du cirque est un enseignement personnalisé. L'enfant n'étant pas en compétition avec ses pairs mais en développement de sa personne, ces apprentissages ont un impact sur l'estime de soi, la fierté, le sentiment d'appartenance, le plaisir d'aller à l'école, la persévérance, le développement du corps, la latéralité et ultimement, la réussite scolaire. Annuellement, ce sont près de 125 enfants qui décident de participer au spectacle de l'école.

Le parcours en 6^e année

Depuis plus de 10 ans, l'école répond à un besoin de la clientèle qu'elle dessert en offrant deux choix aux parents d'élèves de 6^e année:

 **6^e année régulière :** 10 mois pour la partie académique

 ***anglais intensif*** la partie académique est répartie sur 5 mois

Les inscriptions aux deux choix sont constantes et témoignent d'un intérêt qui se maintient, d'ailleurs nommé par le biais du sondage effectué à l'hiver 2019.

Le service de garde et du dîner

Près de 50% de nos élèves sont inscrits au service de garde. Plus de 95% de nos élèves dînent à l'école. Notre concessionnaire offre un service de qualité, avec repas chauds ou froids servis tous les jours.

La formation du personnel au niveau de la sécurité

L'ensemble du personnel de l'école priorise la sécurité des élèves en participant à des formations optionnelles en réanimation cardio-respiratoire et premiers soins.

La réussite éducative

La réussite de nos élèves est au cœur de tous nos choix pédagogiques et organisationnels. Une analyse des résultats de nos élèves nous permet d'ajuster nos pratiques tout au cours de l'année, de cerner les besoins des enfants et de mettre en place les services nécessaires.

Le tableau ci-joint nous présente les résultats annuels de nos cohortes d'élèves, soit au bilan ou aux épreuves CSSMI ou ministérielles.

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PLAN DE RÉUSSITE AU PRIMAIRE

HORIZON-SOLEIL

COMPÉTENCES	RÉUSSITE	2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018		
		E.COLE	ALT.	C.S.	E.COLE	ALT.	C.S.	E.COLE	ALT.	C.S.	E.COLE	ALT.	C.S.
CYCLE 1													
Français	Au bilan	98,89%	N/A	97,47%	98,73%	N/A	98,05%	98,86%	N/A	97,7%	98,63%	N/A	97,61%
Lecture	À l'épreuve	96,67%	N/A	96,75%	92,41%	N/A	96,53%	97,73%	N/A	96,73%	98,63%	N/A	95,47%
Lecture	Au bilan	96,67%	N/A	97,32%	97,47%	N/A	97,65%	98,86%	N/A	97,53%	97,26%	N/A	97,2%
Écriture	À l'épreuve	94,44%	N/A	93,04%	N/A	N/A	N/A	94,32%	N/A	93%	N/A	N/A	95,56%
Écriture	Au bilan	97,78%	N/A	95,73%	96,2%	N/A	96,54%	98,86%	N/A	95,66%	97,26%	N/A	95,27%
Mathématique	Au bilan	97,78%	N/A	95,3%	93,67%	N/A	95,7%	98,86%	N/A	95,75%	97,26%	N/A	94,12%
Résolution de problèmes	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	79,75%	N/A	90,77%	N/A	N/A	N/A	86,3%	N/A	89,27%
Résolution de problèmes	Au bilan	90%	N/A	94,11%	96,2%	N/A	95,61%	97,73%	N/A	94,77%	95,89%	N/A	94,65%
Raisonnement / Utiliser	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	83,54%	N/A	91,89%	N/A	N/A	N/A	81,94%	N/A	88,55%
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	98,89%	N/A	95,86%	96,2%	N/A	96,41%	98,86%	N/A	96,38%	100%	N/A	94,77%
CYCLE 2													
Français	Au bilan	89,86%	N/A	97%	95,38%	N/A	97,87%	98,96%	N/A	97,93%	92,42%	N/A	97,45%
Lecture	À l'épreuve	84,06%	N/A	92,63%	76,92%	N/A	89,42%	90,62%	N/A	90,45%	70,77%	N/A	87,12%
Lecture	Au bilan	89,86%	N/A	95,68%	84,62%	N/A	95,75%	95,83%	N/A	96,52%	87,69%	N/A	95,47%
Écriture	À l'épreuve	76,81%	N/A	91,39%	87,69%	N/A	92,65%	92,71%	N/A	92,72%	89,23%	N/A	93,07%
Écriture	Au bilan	88,41%	N/A	95,76%	95,38%	N/A	96,68%	94,79%	N/A	96,56%	92,31%	N/A	96,39%
Mathématique	Au bilan	84,06%	N/A	93,31%	89,23%	N/A	94,64%	93,73%	N/A	95,02%	86,15%	N/A	94,93%
Résolution de problèmes	À l'épreuve	71,01%	N/A	86,12%	N/A	N/A	N/A	87,5%	N/A	86,43%	N/A	N/A	N/A
Résolution de problèmes	Au bilan	84,06%	N/A	92,74%	89,23%	N/A	93,79%	93,75%	N/A	93,89%	90,77%	N/A	93,43%
Raisonnement / Utiliser	À l'épreuve	72,46%	N/A	88,37%	N/A	N/A	N/A	84,38%	N/A	87,42%	N/A	N/A	N/A
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	84,06%	N/A	94,56%	93,85%	N/A	95,25%	95,83%	N/A	96,02%	86,15%	N/A	95,94%
CYCLE 3													
Français	Au bilan	N/A	N/A	98%	91,3%	N/A	97,46%	94,74%	N/A	97,57%	93,75%	N/A	96,64%
Lecture	À l'épreuve	92,31%	N/A	86,35%	87,76%	N/A	95,72%	85,71%	N/A	90,68%	92,86%	N/A	86,3%
Lecture	Au bilan	N/A	N/A	95,1%	78,26%	N/A	95,81%	78,95%	N/A	95,17%	93,75%	N/A	95,07%
Écriture	À l'épreuve	96,15%	N/A	94,41%	89,58%	N/A	93,05%	90,48%	N/A	94,39%	97,62%	N/A	93,04%
Écriture	Au bilan	N/A	N/A	97,21%	91,3%	N/A	96,25%	94,74%	N/A	97,17%	93,75%	N/A	96,5%
Mathématique	Au bilan	N/A	N/A	93,4%	95,63%	N/A	93,29%	89,47%	N/A	93,54%	93,75%	N/A	91,5%
Résolution de problèmes	À l'épreuve	100%	N/A	90,5%	60,42%	N/A	81,9%	80,95%	N/A	89,96%	90,48%	N/A	90,61%
Résolution de problèmes	Au bilan	N/A	N/A	93,9%	91,3%	N/A	93,15%	84,21%	N/A	93,53%	87,5%	N/A	92,69%
Raisonnement / Utiliser	À l'épreuve	96,15%	N/A	83,42%	62,5%	N/A	79,38%	66,67%	N/A	84,74%	88,1%	N/A	84,77%
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	N/A	N/A	93,74%	95,65%	N/A	94,67%	89,47%	N/A	93,94%	100%	N/A	92,64%

* La réussite au bilan correspond à l'étape 3

** Les groupes en anglais intensif sont exclus de la réussite au bilan, mais sont inclus dans la réussite à l'épreuve (épreuve de juin)

Données traitées le 4 septembre 2018

Ces statistiques nous permettent de mettre en lumière certains éléments :

- L'évolution d'un groupe d'élèves (cohorte) est analysée par le biais des résultats obtenus aux examens de fin de cycle (2^e, 4^e et 6^e année);
- Chaque cohorte d'élèves a donc son propre cheminement au niveau de la réussite scolaire
- Par exemple, en juin 2018, en lecture :
 - Au 1^{er} cycle (2^e année), les résultats des enfants à l'épreuve en lecture étaient supérieurs à ceux de la CSSMI (98,6% vs 95,4% CSSMI);
 - Au 2^e cycle (4^e année) en lecture, à l'épreuve, les résultats étaient inférieurs à ceux de la CSSMI (70,7% vs 87% CSSMI);
 - Au 3^e cycle, à l'épreuve en lecture, les résultats étaient supérieurs à ceux de la CSSMI (92,8% vs 86,3%).

L'équipe des enseignants travaille activement à la mise à jour constante de ses connaissances et est ouverte à la mise en place de pratiques innovantes qui s'appuient sur des études probantes et des données de recherche. Une communauté d'apprentissage est en place depuis 3 ans, où des représentants de chaque niveau scolaire réfléchissent et partagent leurs meilleures pratiques. De plus, les arrêts pédagogiques assurent aux enseignants un temps de réflexion de qualité.

C'est donc une équipe en recherche de solutions, proactive et en mode collaboratif qui fait cheminer les enfants et ce, de concert avec l'ensemble des intervenants de l'école et du milieu.

Nos constats à la lumière des résultats au sondage et des statistiques consultées:

- Les parents se disent satisfaits des programmes offerts et du support fourni aux élèves, ce qui est fort intéressant dans une perspective d'analyse de la pertinence de nos choix;
- Le milieu de vie est considéré comme sain et sécuritaire pour 87% de nos parents;
- Le programme d'anglais intensif répond toujours à un besoin pour notre clientèle;
- 81% des parents nous disent bien comprendre le cheminement scolaire de leur enfant grâce au suivi fait par les intervenants;
- « Le plaisir d'apprendre » ainsi que « le bien-être physique et psychologique » ressortent comme étant les préoccupations prioritaires tant chez les parents que chez le personnel qui ont complété le sondage;
- Les deux valeurs principales identifiées sont le respect et la persévérance.
- Les interventions préventives doivent être mieux connues, diffusées et améliorées;
- Le cirque demeure un élément motivateur important pour nos élèves, de même que les amis, les enseignants et le désir d'apprendre;
- L'usage des technologies à l'école est jugé suffisant à 70% par les parents répondants;
- 67% des parents sondés nous disent être intéressés à des formations sur divers sujets;
- Dans une vision pour les 5 prochaines années, les répondants souhaitent en général un maintien des façons de faire et nomment une satisfaction générale face à l'école.

À la lumière des informations recueillies par le biais des consultations, nous avons priorisé nos enjeux :

- Le milieu est résolument centré sur la réussite des élèves et tout particulièrement une réussite assurée en lecture au 2^e cycle.
- Nous reconnaissons le besoin de maintenir et d'ajuster nos activités de prévention pour l'amélioration du climat scolaire.
- À ce titre, le développement des habiletés sociales des enfants constitue la priorité de l'équipe-école.
- Le lien avec les parents demeure à renforcer, d'autant que certains répondants nous ont signifié vouloir mieux comprendre le cheminement scolaire de leur enfant.
- De plus, l'usage des technologies de l'information est en plein essor. Les efforts seront maintenus pour optimiser leur usage au niveau pédagogique.

Autant d'éléments qui nous motivent et orientent nos efforts afin d'offrir le meilleur service possible à notre clientèle.



Mission

Section 6

Mission, vision, valeurs

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Par la réalisation de sa mission, l'établissement contribue activement à la mission de la CSSMI.

Vision

Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous

À l'école Horizon-Soleil, l'équipe-école travaille de concert afin de faire vivre des réussites personnelles et scolaires aux enfants. Pour ce faire, les adultes s'assurent que le milieu de vie soit imprégné de bienveillance et de respect. Le cirque est un des moyens privilégiés pour susciter l'engagement, la persévérance, le dépassement de soi et le plaisir d'apprendre.

Valeurs

La CSSMI est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action.

Outre les valeurs de la CSSMI, à Horizon-Soleil, les valeurs prédominantes qui guident nos actions sont la le respect, l'engagement, la persévérance, le dépassement de soi et le plaisir d'apprendre. Ces valeurs teintent nos choix éducatifs, nos actions au quotidien et transparaissent dans l'encadrement offert à nos élèves.



Section 7

**Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles
propres à l'établissement, en cohérence avec le
Plan d'engagement vers la réussite**

Enjeu 1 Un parcours de réussites pour chaque élève

Orientation

Assurer les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif

Rehausser le niveau de compétence en lecture

Indicateur

Le taux de réussite en lecture au 2^e cycle aux épreuves de fin de cycle

Cible

Rehausser progressivement le taux de réussite en lecture à l'épreuve au 2^e cycle pour atteindre le taux de la CSSMI d'ici juin 2022.

Situation de départ : taux de réussite de 70% au 2^e cycle en lecture à l'épreuve de juin 2018, taux CSSMI : 87%

Cible

Maintenir ou augmenter progressivement le taux de réussite assurée en lecture au bilan à l'étape 3 dans le cycle

Situation de départ :

Fin du 1^{er} cycle (2^e année) : taux de réussite assurée en lecture en juin 2018 : 87 %.

Enjeu 2 Un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

Orientation

Offrir un milieu de vie sain, innovant et stimulant

Objectif 1

Assurer un climat scolaire sécurisant

Indicateur 1

Le nombre d'interventions pour violence physique et verbale

Cible 1

Suite au bilan annuel, diminuer le nombre d'interventions pour violence d'ici juin 2022.

Situation de départ : la mesure de ce taux sera faite en juin 2019

Objectif 2

Favoriser un mode de vie actif

Indicateur 2

Le nombre de minutes d'activités physiques par semaine.

Cible 2

Maintenir le niveau d'activité physique à 60 minutes par jour.

Situation de départ : tous les enfants de l'école bougent 300 minutes par semaine

Objectif 3

Continuer de promouvoir l'intégration optimale des technologies

Indicateur 3

Le nombre d'employés qui ont suivi une formation pour l'usage des technologies en pédagogie

Cible 3

D'ici juin 2022, augmenter progressivement le nombre d'employés qui sont allés en formation concernant l'usage des technologies.

Situation de départ : en juin 2019, une première mesure sera prise.

Enjeu 3 L'engagement et la concertation pour la réussite

Orientation

Encourager la collaboration des parents tout au cours du parcours scolaire de leur enfant

Objectif

Que les parents comprennent bien le cheminement scolaire de leur enfant grâce à des communications soutenues.

Indicateur

Le taux de satisfaction des parents qui auront complété un sondage annuel.

Cible

Que le taux de satisfaction des parents soit en progression pour les 3 prochaines années

Situation de départ : Lors du sondage complété en mars 2019 par les parents, 81% ont répondu bien comprendre le cheminement scolaire de leur enfant.



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école HORIZON-SOLEIL;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.



Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

Mme Julie Welburn
Présidence du conseil d'établissement

Mme Éliane Cantin
Représentant du comité de parents

Mme Claudia Arsenault
Membre-parent

Mme Caroline Chiasson-Jalbert
Membre-parent

Mme Valérie Painchaud
Membre-parent

Mme Nathalie Brazé
Membre-parent

Mme Michèle Deblois
Membre enseignant

Mme Elisabeth Jasmin
Membre enseignant

Mme Annie Boismenu
Membre enseignant

Mme Kim Polisois
Membre enseignant

Mme Sylvie Herron
Membre soutien

Mme Julie-Mélanie Morin
Membre du service de garde

Mme Danièle Fournier
Directrice d'école

Mme Patricia Joly
Directrice adjointe

M. Raymond Tessier
Membre de la communauté